

2025-DEL-81
Paraphe

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE CHANTELOUP-LES-VIGNES
78570

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 11 décembre 2025

DATE D'AFFICHAGE : 11 décembre 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33

Présents : 23

Votants : 27

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, le Conseil municipal de Chanteloup-les-Vignes, légalement convoqué le onze décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil en mairie à 20h00, sous la Présidence du Maire, Madame Catherine ARENOU.

Etaient présents :

Mme. ARENOU, Maire

M. LONGEAULT, Premier Maire Adjoint

M. BONNEAU, Mme BATHILY, M. BOUCHELLA, Mme ABLOUH, M. GAILLARD, Mme BELHADJ-ADDA, Maires – Adjoints,

Mme CHERGUI, M. GOURVENEC, Mme CHARLOT, Mme BOUKANDOURA, M. AZIMI, M. BRENOT, Mme CHATELAIN, M. LIAOUI, Mme RAKOTOMALALA, M. HILALI, M. MARCIN, M. GAYDOUK, M. FOURE, M. FARIGOULE, Mme AZDAD, Conseillers Municipaux.

Absents représentés :

| | |
|---------------|----------------------------|
| Mme CHIARETTO | (procuration Mme BATHILY) |
| Mme DUBOIS | (procuration Mme. ARENOU) |
| Mme BAUDRY | (procuration Mme CHERGUI) |
| M. JALLOT | (procuration M. LONGEAULT) |

Absents

M. CAMARA
M. ALIMI
Mme KHARJA
Mme LARABI
Mme SIRAS
M. ODIRA

ADOPTION DES CONVENTIONS DE PRET D'UN VEHICULE MUNICIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants relatifs aux attributions du conseil municipal ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses dispositions relatives à la gestion des biens des collectivités territoriales ;

VU l'intérêt communal de la mise à disposition ponctuelle de véhicules municipaux à des partenaires publics et associatifs pour la réalisation d'activités d'intérêt général sur le territoire ;

CONSIDERANT que la commune dispose de véhicules municipaux pouvant être prêtés à titre gracieux à des organismes partenaires dans le cadre d'actions éducatives, culturelles ou sportives ;

CONSIDERANT que les conditions d'utilisation, d'assurance, de responsabilité et de participation financière aux frais kilométriques sont précisées dans la convention jointe en annexe ;

ENTENDU l'exposé de Madame Catherine ARENOU, Maire de Chanteloup-les-Vignes,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

DECIDE

APPROUVE les conventions de prêt d'un véhicule municipal (convention destinée aux collèges et convention pour les autres partenaires), jointes en annexe à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire, Catherine ARENOU, à signer les conventions ainsi que tout avenant ou document s'y rapportant.

PRECISE que la mise à disposition du véhicule municipal est consentie à titre gracieux, sous réserve du respect des conditions fixées par les conventions, et qu'une participation aux frais kilométriques.

Fait à Chanteloup-les-Vignes, le 22 décembre deux mille vingt-cinq.

Pour le Maire et par délégation
Le Premier Maire-adjoint

